

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 12 novembre 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 34**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Michel LE MAZIER , Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

**Étaient absents excusés :** Hélène PAYET, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20241118-14 : EJ\_CONVENTIONNEMENT ASSOCIATIONS : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS POUR LES ASSOCIATIONS

Considérant la commission Enfance-Jeunesse et le Bureau communautaire du 15 octobre 2024 ;

### Contexte :

Au 31 décembre 2024, les conventions avec les associations organisatrices de centre de loisirs et d'accueil jeunes suivantes arrivent à échéance :

- Anacrouses pour l'Accueil Jeunes à Caumont-sur-Aure
- Les Francas pour l'Accueil de Loisirs à Caumont-sur-Aure
- Loisirs à Cahagnes pour l'Accueil de Loisirs L'Eté à Cahagnes
- L'UNCMT pour l'Accueil de Loisirs à Les Monts d'Aunay.

A cet effet, le Conseil communautaire du 22 mai 2024 a validé dans le cadre de la délibération 20240522-9, la reconduction des conventions sous la forme de conventions pluriannuelles (2025-2029) avec ces associations gestionnaires ainsi que le renouvellement du principe de DSP pour les secteurs du collège de Villers-Bocage (ALSH et Accueil Jeunes) et de Les Monts d'Aunay (Accueil Jeunes)

Au regard, de l'état d'avancement de ces conventionnements qui visent à fixer les objectifs qualitatifs et financiers pour les cinq prochaines années d'une part et d'autre part de l'impact des lois de finances à venir, il apparaît nécessaire de disposer d'un temps plus important d'analyse pour la collectivité.

### Proposition :

Il est proposé de conventionner avec les associations sous la forme d'une convention annuelle pour l'année 2025.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE REDEFINIR** les conventions avec les associations gestionnaires des Accueils Collectifs de mineurs (ACM) à partir de janvier 2025 : il s'agira de conventions annuelles d'objectifs définies dans un cadre financier et qualitatif.

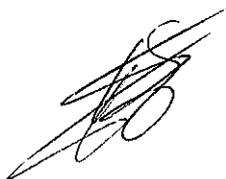
Ces conventions seront construites avec les associations suivantes :

- Anacrouses pour l'Accueil Jeunes à Caumont-sur-Aure
- Les Francas pour l'Accueil de Loisirs à Caumont-sur-Aure
- Loisirs à Cahagnes pour l'Accueil de Loisirs estival à Cahagnes
- L'UNCMT pour l'Accueil de Loisirs à Les Monts d'Aunay
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

